

*Volvic, le 17 juin 2022*

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2022/2023

### MATERNELLE-ÉLÉMENTAIRE

**A LIRE ATTENTIVEMENT**

#### ❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

<b>RENTRÉE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>JEUDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022</b> à 8H30 pour les élèves de MS/GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 dans la cour de l'école</li><li>• <b>VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022</b> à 10H00 pour les élèves de TPS/PS dans la cour de l'école. <b>Après l'accueil, une réunion est prévue pour les parents.</b></li></ul>
<b>VACANCES</b>	
<b>TOUSSAINT</b>	<b>Du vendredi 21 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022</b>
<b>NOËL</b>	<b>Du vendredi 16 décembre 2022 au mardi 3 janvier 2023</b>
<b>HIVER</b>	<b>Du vendredi 3 février 2023 au lundi 20 février 2023</b>
<b>PRINTEMPS</b>	<b>Du vendredi 7 avril 2023 au lundi 24 avril 2023</b>

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

**Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.**

## ❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le **règlement intérieur** à destination des collégiens s'applique en bonne partie pour les élèves de CM1 et CM2. La maîtresse le présentera à ses élèves la semaine de la rentrée.  
Ce règlement intérieur va de pair avec le **contrat de scolarisation** qui se renouvelle chaque année.

## ❖ HORAIRES :

→ MATIN : 8H30 – 11H30

**Pour le bon déroulement des cours,  
IL EST DEMANDE A TOUS LES ELEVES D'ÊTRE A L'HEURE**

→ APRES-MIDI : 13H30 – **16H45**

**Par mesure de sécurité, les enfants ne prenant pas leur repas à l'école ne seront acceptés qu'à partir de 13H15** (sauf pour les enfants participant à des activités périscolaires).

Il est rappelé que la présence des élèves de la maternelle et des cours élémentaires est obligatoire **tout au long de l'année.**

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle) **un registre devra être signé au secrétariat** par la personne qui viendra chercher l'élève.

## ❖ RÉPARTITION DES CLASSES :

TPS/PS/MS	Mme CABÉ M. CIA
MS/GS	Mme LABONNE (L/M/J) - ??? (V)
CP/CE1	Mme BOROT
CE1/CE2	Mme HAVETTE
CM1	Mme MERCELOT
CM2	Mme TAILLANDIER (L/M) - ??? (J/V)
Regroupement d'Adaptation (1/2 temps)	Mme KONARÉ

## ❖ ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES (A.P.C.) :

Chaque enseignant informera au fur et à mesure les familles des élèves concernés ainsi que les jours et créneaux horaires.

## ❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe.

## ❖ ABSENCES :

Toute absence doit être signalée par la famille le matin même. **Un mot écrit doit être remis, au retour de l'élève, à sa maîtresse. Des absences répétées et non justifiées feront l'objet d'un signalement auprès de l'Académie.**

Pour une absence prolongée (plus de 3 jours), un certificat médical est obligatoire.

Toute absence pour convenance personnelle ne peut être qu'exceptionnelle et doit faire l'objet d'une information écrite préalable auprès du Chef d'Etablissement avec exposé précis du motif de l'absence.

## ❖ FACTURATION :

Il est prévu **une facture mensuelle** qui sera donnée à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

## ❖ ÉTUDE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

**A partir du lundi 5 septembre 2022** (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

**Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.**

## ❖ GARDERIE (1€ par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

**A partir du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, 17H00.** Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment celui du soir (**RAPPEL : 18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17h30 le vendredi**)

## ❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise **avant le 16/09/2022.**

## ❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Les listes de fournitures scolaires sont téléchargeables sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

Certaines fournitures ont été commandées par les enseignant(e)s. Le coût sera déduit du montant du forfait pédagogique.

## ❖ JEUX DE LA MAISON APPORTÉS PAR LES ENFANTS :

→ Les jeux que les enfants apportent de la maison restent sous leur responsabilité.

→ Il sera dorénavant interdit d'apporter des cartes Pokémon.

## ❖ OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H00 et de 13H15 à 18H00.

L'accueil téléphonique est assuré de de 8H00 à 12H15 et de 13H20 à 18H00.



**BONNES VACANCES A TOUS !!!**

Monsieur CIA,  
Chef d'établissement



**ENSEMBLE SCOLAIRE**  
**SAINTE AGNÈS**  
4, rue du Port Chaput  
83630 VOLVIC  
Tél : 04 73 33 51 58 - Fax : 04 73 33 62 67  
RNE : 033 17157